

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 675

présenté par

Mme Linkenheld, M. Lesterlin, M. Allossery et Mme Maquet

ARTICLE 12 TER

À l'alinéa 11, substituer aux mots :

« des citoyens »

les mots :

« de tous les jeunes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser les cibles évoquées par l'article : ce sont les jeunes engagés du service civique. En effet, le dispositif a bien d'autres bénéficiaires (notamment les bénéficiaires des actions menées par les jeunes). Il s'agit donc d'éclaircir le propos de cet article.